



Les avantages après le pacs avec un conjoint français

Par **Mesita**, le **31/01/2019** à **11:02**

Bonjour,

Je suis une jeune fille étrangère en situation irrégulière vivant avec mon copain depuis 1 ans maintenant. Après 6 ans de relation à distance lui dans le sud moi dans le nord mais on se voyait une ou deux fois par an.

On vient de conclure le pacs. Depuis un mois et je voulais faire une demande de régularisation. J'ai quelques preuves de vie connu depuis 1 ans comme photos, des courriers le médecin. Mais le plus difficile est que on vit chez ses parents donc on ne peut pas prouver avec les factures au deux noms puisque tout est au nom de ses parents. Donc ma question est : est-il possible d'obtenir un titre de séjour avec les preuves que j'ai « photos, vidéos, messages écrits depuis des années, des courriers » ?

Merci d'avance pour le temps que vous allez m'accorder.

Bonne journée à tous !

Par **Visiteur**, le **31/01/2019** à **12:32**

Bonjour

Il faut prouver au moins 1 an de vie commune à l'aide de quittance de loyer, edf, téléphone, impôts ou tout autre document.